Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260428-2026042807-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 23.04.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **vingt-huit avril** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage :
Le 23.04.2026

Etaient présents : Mme NOGUES Christelle, Mme Alexia RISSEL, M. LUBIN André, Adjoints. Mme LE GOUËVEC Sylvie, Mme LE ROY Laetitia, conseillers délégués. Mme LUCAS Maëva, Mme HENRY Aurélie, M. FREROU Lilian, Mme LEBAS Betty, M. JERÔME Charly, Mme TAQUET Virginie, M. BOUAISSIER Christophe, Mme SALMON Evelyne, M. AVRIL David, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19

Etaient excusés : M. LOHAT Alain (pouvoir à M. LEVREL Denis), M. BLOT Olivier (pouvoir à Mme TAQUET Virginie), M. CHEVRIER-MAHAUDEAU Sébastien (pouvoir à Mme HENRY Aurélie), M. HUET Valentin

Etaient absents :

Présents : 15
Votants : 18

Madame Sylvie LE GOUËVEC a été élue secrétaire.

Objet : 2026042807- Aménagement 10 rue de la Libération - choix du Maître d'oeuvre

Suite au lancement de la consultation visant à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, passé en procédure adaptée restreinte, 13 sociétés ont présenté une offre. Pour rappel, l'opération concerne la réhabilitation d'un bâtiment en commerce en rdc et trois logements à l'étage.

Une négociation a été engagée avec les soumissionnaires classés aux trois premières positions, au regard des critères d'attribution définis qui étaient :

- Valeur technique, pondérée à 55 %, fondée sur les éléments du mémoire technique et appréciée selon :
  - les aptitudes de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations : expérience professionnelle des intervenants, complémentarité des profils ;
  - la qualité de la perception du programme ;
  - la pertinence de l'organisation et du mode opératoire choisis pour la réalisation de l'ensemble des prestations ;
- Le prix, pondéré à 45 %, apprécié selon les éléments produits dans l'acte d'engagement ;

Suite aux négociations, la commission d'appel d'offres propose de retenir le groupement PREFIGURES, pour un montant total de 94 911.18 € TTC.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide de valider la proposition du groupement PREFIGURES pour un montant total de 94 911.18€ TTC ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260428-2026042807-DE

- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces afférentes à cette décision ;
- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,